

Ce procès-verbal n'a pas été adopté par le conseil puisque la municipalité est en administration provisoire depuis le 23 novembre 2020.

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Bostonnais que se tenait le 10 novembre 2020 à huis clos par conférence téléphonique, à 14 h. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire Michel Sylvain, la conseillère Renée Ouellette, les conseillers Claude Hénault, François Descarreaux, François Baugée et Guy Laplante. La directrice générale, Michelle Cantin agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
3. Adoption du procès-verbal du 13 octobre 2020
- 4. Correspondances**
 - 4.1 Accusé de réception de la résolution 2020-10-04 Atteinte aux pouvoirs de zonage
 - 4.2 Lettre de démission de la directrice générale Mme Michelle Cantin
- 5. Affaires découlant**
- 6. Affaires nouvelles**
 - 6.1 Tenue des assemblées publiques régulières – Zone rouge (résol.)
 - 6.2 Programme d'aide à la voirie locale – Volet - Projets particuliers d'amélioration (résol.)
 - 6.3 Demande d'appui financier - CABHSM (résol.)
 - 6.4 Entretien des routes locales (résol.)
 - 6.5 Contrat déneigement – déglacage ponts 2020-2021 (résol.)
 - 6.6 Comité de sélection – Poste de directeur général (résol.)
 - 6.7 Adoption des États comparatifs 2020 (résol.)
 - 6.8 Rapport comptes à recevoir (résol.)
 - 6.9 Perception de taxes dues 2020 (résol.)
 - 6.10 Achat de tablettes iPad – Covid-19 (résol.)
 - 6.11 Calendrier des séances publiques 2020-2021 (résol.)
 - 6.12 Mandat de procéder à des recours juridiques (résol.)
- 7. Trésorerie**
 - 7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois d'octobre 2020 (résol.)
- 8. Permis de construction**
- 9. Période de questions**
- 10. Tour de table des conseillers et du maire**
- 11. Clôture de l'assemblée**
- 12. Levée de l'assemblée**

- 1. Ouverture de la séance (14 h)**
L'ouverture de la séance est adoptée par la conseillère Renée Ouellette et secondée par le conseiller Claude Hénault.
- 2020-11-01**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Guy Laplante et secondée par le conseiller François Descarreaux.
- 2020-11-02**
- 3. Adoption du procès-verbal du 13 octobre 2020**
L'adoption du procès-verbal est proposée par la conseillère Renée Ouellette et secondée par le conseiller Claude Hénault.
- 4. Correspondances**
- 4.1 Au nom de la ministre du Tourisme, madame Caroline Proulx, j'accuse réception de votre correspondance concernant l'atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie. Votre communication a été portée à l'attention de la ministre et de son équipe. Soyez assurés qu'ils en ont pris connaissance avec intérêt. Vous remerciant de nous avoir fait part de vos préoccupations, je vous prie de recevoir l'expression de mes sentiments les meilleurs.
- 4.2 Démission de la directrice générale Mme Michelle Cantin. Mme Cantin nous informe le 10 novembre 2020 qu'elle quittera son poste de directrice générale, secrétaire-trésorière le 2 janvier 2021.
- 5. Affaires découlant**
- 6. Affaires nouvelles**
- 2020-11-03**
- 6.1 **COVID-19 - Tenue des assemblées publiques régulières**
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Bostonnais est régie par le *Code municipal du Québec*;
- CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 148 dudit code, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est codé zone rouge par la santé publique et que nous sommes dans l'obligation de faire les séances publiques du conseil à huis-clos par conférence téléphonique;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire changer l'heure de la tenue des séances publiques, et que celle-ci sera publiée en différée sous forme d'enregistrement vocal;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST;**
- PROPOSÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette
- APPUYÉ PAR :** Le conseiller François Descarreaux
- ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.
- QUE** les séances publiques de la Municipalité se tiendront dorénavant à 14 h au lieu de 19 h 30 les jours
- Procès-verbal du 10 novembre 2020*

prévus au calendrier et ce jusqu'à ce que les restrictions imposées par le Gouvernement du Québec soient levées.

2020-11-04

6.2 **Programme d'aide à la voirie locale
Volet- Projets particuliers d'amélioration**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment complété;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Claude Hénault

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil de la Municipalité de La Bostonnais approuve les dépenses d'un montant de 24 709 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

2020-11-05

6.3 **Demande d'appui financier - CABHSM**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais a été sollicitée par le Carrefour d'action bénévole du Haut-Saint-Maurice CABHSM afin d'aider au bon fonctionnement de la centrale alimentaire (résultat de la concertation entre 10 organismes) pour continuer à offrir aux gens dans le besoin de l'aide alimentaire tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE les dons recueillis sont attribués totalement aux coûts d'acquisition des denrées;

CONSIDÉRANT QUE certaines familles de la municipalité utilisent les services de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller François Descarreaux

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE la Municipalité de La Bostonnais appuie financièrement cet organisme en faisant un don au montant de 100 \$.

QUE la dépense soit puisée à même le budget 2020 dans le poste subvention organisme humanitaire.

2020-11-06

6.4 **Programme d'aide à la voirie locale - Volet
Entretien des routes locales**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 75 502 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : Le conseiller Claude Hénault

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE la Municipalité de La Bostonnais informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

2020-11-07

6.5

Contrat déneigement et déglacage des deux ponts

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable de déneiger et de déglacer la rue de l'Église et les voies d'accès aux deux ponts de la municipalité de La Bostonnais;

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphane Tourangeau sera responsable du déneigement et du déglacage pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 avril 2021 et ce 7 jours sur 7 et 24 h sur 24 h;

CONSIDÉRANT QUE l'ouvrier devra continuer d'effectuer la collecte des matières résiduelles à toutes les semaines et la collecte sélective aux deux semaines et il devra aussi prévoir lorsque la température le permettra, débiter comme prévu la fabrication de la glace de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE le salaire forfaitaire est de 824.40 \$ brut par semaine pour 40 h semaine, incluant 24 h de travaux réguliers.

CONSIDÉRANT QU'une indexation salariale est prévue pour janvier 2021 selon le taux approuvé par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : Le conseiller Claude Hénault

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, Mme Michelle Cantin, à préparer et faire signer un contrat de service pour le déneigement et le déglacage de la rue de l'Église et des voies d'accès aux deux ponts de la municipalité selon l'entente intervenue avec M. Stéphane Tourangeau.

2020-11-08

6.6 **Comité de sélection : Embauche Directeur général**

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du masculin définie autant la gente féminine que masculine pour le poste à combler;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais a affiché un poste de directeur général afin de palier au départ de la directrice générale prévu le 2 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QU'un avis public d'offre d'emploi a été affiché pour une période de dix jours sur le babillard extérieur de l'hôtel de ville, sur le site Web de la Municipalité, sur le site Web du Carrefour emploi Haut-St-Maurice, ainsi que sur le site Web d'Emploi Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit former le comité de sélection pour effectuer les entrevues et après analyse faire les recommandations au conseil pour l'embauche d'un directeur général;

EN CONSÉQUENCE IL EST :

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Claude Hénault

APPUYÉ PAR : Le conseiller François Descarreux

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil.

Que le conseil municipal nomme les trois membres du comité des ressources humaines, soit la conseillère Mme Renée Ouellette, la directrice générale, Mme Michelle Cantin et la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Louise Drolet, afin de former le comité de sélection pour permettre l'embauche d'un directeur général.

2020-11-09

6.7 **Adoption États comparatifs 2020**

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.4 du *Code municipal* dicte que la secrétaire-trésorière doit déposer deux états comparatifs lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté;

CONSIDÉRANT QUE les deux états comparatifs ont été déposés au conseil par la secrétaire-trésorière, Mme Michelle Cantin;

EN CONSÉQUENCE IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Claude Hénault

APPUYÉ PAR : Le conseiller Guy Laplante

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil adopte les deux états comparatifs déposés par la secrétaire-trésorière.

2020-11-10

6.8 **Rapport comptes à recevoir**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 1022 du *Code municipal* la secrétaire trésorière de la Municipalité doit préparer, au cours du mois de novembre de chaque année, un état mentionnant les noms et l'état de toutes les personnes endettées envers la Municipalité, ainsi que le montant de toutes taxes municipales restantes dues à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : Le conseiller François
Descarreaux

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal accepte le rapport soumis par la secrétaire-trésorière.

2020-11-11

6.9 **Perception de taxes dues 2020**

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens de la municipalité de La Bostonnais n'ont pas acquittés la totalité des taxes pour 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a le devoir de percevoir toutes les sommes dues à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des avis mensuels ont été envoyés et que malgré ceux-ci, les citoyens concernés sont toujours en défaut de paiement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été informé de la situation et a décidé d'entreprendre les procédures requises afin de récupérer les sommes dues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Guy Laplante

APPUYÉ PAR : Le conseiller François Baugée

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal mandate la directrice générale, Mme Michelle Cantin, afin qu'elle entame les procédures judiciaires nécessaires auprès de la cour municipale de Ville de La Tuque afin de récupérer les sommes qui lui sont dues.

2020-11-12

6.10 **Achat de tablettes iPad – Conseil municipal**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est un conseil sans papier depuis janvier 2014 et fait ainsi sa part pour l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal utilise déjà des tablettes iPad acquises en 2014 et que celle-ci sont dépassés et ne rencontrent plus les besoins actuels;

CONSIDÉRANT QUE durant cette période de restrictions sanitaires, ou les rencontres sont effectués à distances, il est impératif que le partage des informations soit des plus efficace;

CONSIDÉRANT QUE la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, a annoncé à la Municipalité de La Bostonnais l'octroi d'une aide financière de 32 341 \$ pour les années 2020 et 2021 afin, entre autres, de pouvoir effectuer les adaptations requises à la bonne tenue des séances des conseils municipaux dans le contexte de la pandémie de la COVID-19; et

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été obtenue de la part de l'entreprise Ordiplus La Tuque pour l'achat de huit (8) tablettes iPad, avec étuis, au coût de 5 334.65 \$ taxes incluses (Notre coût : 4 871.83 \$).

EN CONSÉQUENCE IL EST :

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Claude Hénault

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

ET RÉSOLU unanimement.

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, Mme Michelle Cantin, à procéder à l'acquisition des tablettes électroniques selon la soumission ci-haut;

QUE le conseil utilise les fonds rendus disponibles par la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans le contexte de la pandémie;

QUE l'utilisation des tablettes électroniques soit strictement professionnelle. Les tablettes électroniques demeurent en tout temps la propriété de la Municipalité de La Bostonnais.

2020-11-13

6.11 **Calendrier des séances ordinaires 2020-2021**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution 2020-10-06 car la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* stipule à l'article 314.2 qu'au cours de la période qui commence à 16 h 30 le trentième jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale et qui se termine au moment où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller a prêté le serment, le conseil ne peut siéger que si survient un cas de force majeure nécessitant son intervention;

CONSIDÉRANT QUE la date des élections générales est prévue le 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'afin de respecter l'article 314.2 il y a donc lieu d'amender la date de la séance ordinaire du conseil prévue le 12 octobre 2021 en la devantant au 5 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : Le conseiller Claude Hénault

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal adopte les dates et heures suivantes pour la tenue de ses séances ordinaires pour la fin 2020 et l'année 2021 :

13 octobre 2020, 19 h 30	10 novembre 2020, 19 h 30	8 décembre 2020, 19 h 30
12 janvier 2021, 19 h 30	9 février 2021, 19 h 30	9 mars 2021, 19 h 30
13 avril 2021, 19 h 30	11 mai 2021, 19 h 30	8 juin 2021, 19 h 30
13 juillet 2021, 19 h 30	10 août 2021, 19 h 30	14 septembre 2021, 19 h 30
5 octobre 2021, 19 h 30	9 novembre 2021, 19 h 30	14 décembre 2021, 19 h 30

2020-11-14

6.12 **Mandat de procéder à un recours juridique Construction illégale – Immeuble matricule 7070-74-8296**

CONSIDÉRANT QUE lors d'une visite en relation avec un permis de rénovation sur la propriété portant numéro de cadastre 5 781 692, l'inspecteur de la

Municipalité a noté que le propriétaire avait démoli et reconstruit un nouveau bâtiment sans autorisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a consulté la firme d'avocat, Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.L. afin de confirmer les procédures et avenues possibles dans un tel cas afin de corriger la situation (Résolution 2020-09-05 en date du 8 septembre 2020);

CONSIDÉRANT QUE M^e André Lemay a tenu une rencontre téléphonique avec le conseil municipal le 29 octobre dernier où il a fait part de son évaluation du dossier, de ses recommandations et fourni des réponses aux questions des membres présents; et

CONSIDÉRANT QU'il n'existe pas de solution possible qui permettrait de corriger la situation, en maintenant le bâtiment en place, tout en étant conforme avec la réglementation municipale en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : Le conseiller François Descarreaux

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil.

POUR

Renée Ouellette, François Descarreaux, Claude Hénault

CONTRE

Guy Laplante, François Baugée

QUE ce conseil municipal donne le mandat de procéder à un recours juridique auprès de la cour supérieure à la firme d'avocats Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.L. afin d'obtenir la démolition du bâtiment dérogatoire. Le conseil municipal devra être tenu informé à chaque étape importante de la procédure; et,

QUE ce conseil municipal autorise la directrice générale, Mme Michelle Cantin, ou, en son absence, le maire, M. Michel Sylvain à signer tous documents requis afin que prenne effet le présent mandat.

7. Trésorerie

2020-11-15

7.1 Adoption des dépenses du mois d'octobre 2020

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement 3-19, « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire », la directrice générale/secrétaire trésorière de la Municipalité a déposé au conseil dans les délais prescrits un rapport des dépenses et des paiements qu'elle a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de finances, ainsi que le conseil ont pris connaissance de la liste de toutes lesdites dépenses pour le mois d'octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses mensuelles respectent les prévisions budgétaires adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : Le conseiller Claude Hénault

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles d'octobre 2020, telles que soumises par le personnel.

8. Permis de construction

Au 31 octobre, 6 permis ont été délivrés pour une valeur de 37 800 \$, rapportant ainsi 100 \$ à la Municipalité.

9. Période de questions

10. Tour de table des conseillers et du maire

11. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : Le conseiller Claude Hénault

12. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 14 h 45.

Michel Sylvain, maire

Michelle Cantin, directrice générale

Ce procès-verbal n'a pas été adopté par le conseil puisque la municipalité est en administration provisoire depuis le 23 novembre 2020.